



A l'attention des gouvernements cantonaux,
des partis politiques et des milieux intéres-
sés

Berne, le 24 avril 2009

Consultation

relative à la modification de la loi sur l'armée et l'administration militaire, en rapport avec le message concernant l'arrêté fédéral sur l'engagement de l'armée en service d'appui à l'étranger dans le cadre de l'opération NAVFOR Atalante de l'Union européenne et sur la modification de la loi sur l'armée et l'administration militaire

Messieurs les Conseillers d'Etat,
Mesdames les Conseillères d'Etat,
Mesdames et Messieurs,

Le 25 février 2009, le Conseil fédéral a décidé, sous réserve de l'approbation par le Parlement, de mettre des militaires suisses à disposition du commandement de l'opération militaire internationale NAVFOR/Atalante de l'UE pour la protection de navires du Programme alimentaire mondial des Nations-Unies et de navires de la marine marchande suisse. Simultanément, le Conseil fédéral a décidé de soumettre au Parlement une modification de la loi sur l'armée et l'administration militaire dans l'optique de créer une base légale permettant à la Suisse de participer, à l'avenir, à des opérations internationales de police avec des moyens militaires lorsque ses intérêts sont directement ou indirectement concernés. En annexe, vous trouverez un rapport explicatif ainsi que le projet de modification de la loi sur l'armée et l'administration militaire.

Lors de sa séance du 22 avril 2009, le Conseil fédéral a chargé le DDPS d'organiser au plus vite une **consultation relative à la modification de la loi sur l'armée et l'administration militaire**. Le délai étant extrêmement court, le DDPS va procéder à cette consultation dans le cadre de deux conférences, organisées le **11 mai 2009** (de 13h30 à 16h30) et le **13 mai 2009** (de 15h00 à 18h00), à Berne, au Palais fédéral est (salle 245, 2e étage). Nous vous invitons à participer à l'une ou l'autre de ces conférences.

Concernant le **déroulement de la consultation**, nous sommes en mesure de vous faire part de ce qui suit: compte tenu des délais impartis et du grand nombre de parties et d'organisations à inviter, le programme sera inévitablement très chargé. Nous avons donc prévu, aux deux dates retenues, de rassembler au même moment tous les participants dans la salle et de donner à chaque canton et à chaque partie/organisation invités la possibilité de faire une **déclaration limitée à cinq minutes**. Nous attirons explicitement votre attention sur le fait

que **la participation à l'opération Atalante ne sera pas à l'ordre du jour de cette consultation**. Pour pouvoir respecter le programme, nous attendons de tous les participants qu'ils ne dépassent pas le temps qui leur est imparti. Nous vous prions, dès lors, de vous limiter à une déclaration brève et de vous borner à l'essentiel. Les déclarations seront enregistrées, puis intégrées dans un rapport sur la consultation; aucun procès-verbal à proprement parler ne sera rédigé.

Nous vous prions de bien vouloir vous inscrire pour la consultation au moyen du formulaire ci-joint et de nous indiquer à quelle date vous ne pouvez pas y participer. Sur la base des inscriptions, nous répartirons les participants entre les deux dates et vous enverrons le plus rapidement possible une invitation définitive. Nous attirons également votre attention sur le fait que deux personnes au plus par destinataire peuvent participer à la conférence.

La version italienne du rapport explicatif sera transmise aux cantons du Tessin et des Grisons en même temps que la confirmation de l'inscription.

En vous remerciant de la disponibilité dont vous voudrez bien faire preuve dans le cadre de cette consultation en dépit des délais impartis, je vous prie d'agréer, Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, Mesdames et Messieurs, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Ueli Maurer
Conseiller fédéral

Annexes

Formulaire d'inscription
Rapport (d, f)
Projet de loi (d, f)
Liste des destinataires (d, f, i)